

Décret

Générale

modern

Décret n° 82-024/PRE acceptant la démission présentée par les membres du gouvernement.

n° 82-024/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
25 mai 1982

Numéro JO
n° 3 du 08/06/1982

Date du numéro
8 juin 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est acceptée la démission présentée le 25 mai 1982 par les membres du gouvernement désignés le 7 juillet 1981. Ils restent chargés de l'expédition des affaires courantes jusqu'à la formation du prochain Conseil des Ministres.

Art. 2

— Le présent décret est rendu exécutoire immédiatement suivant la procédure d'urgence.

HASSAN GOULED APTIDON.